

## MODULE 7 – TRANSMISSION DES INFORMATIONS

Les termes choisis sont issus de l'Arrêté du 22 Octobre 2005 modifié

### COMPETENCE :

Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins.

### OBJECTIFS DE FORMATION:

Dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, être capable de :

- Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors d'un soin et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, son régime, ... ;
- Transmettre les informations liées à la réalisation du soin et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés ;
- S'exprimer au sein de l'équipe de soin en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel ;
- Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles ;
- Rechercher, organiser et hiérarchiser l'information concernant le patient ;
- Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel.

### PROGRESSION PEDAGOGIQUE :

*Savoirs associés théoriques et procéduraux sur 35h*

**Information et continuité des soins.**

**Transmissions des données :** la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation.

**Informatique :** notions globales, application à la santé, règles d'informatique et libertés.

**Dossier de soins :** composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité.

**Recherche des informations concernant un patient :** lecture des documents.

**Transmission de l'information :** orale, écrite, ciblée.

**Modalités d'écriture et de lecture des documents concernant le patient.**

**Réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour du patient.**

*Savoirs associés pratiques*

**Prise de parole en groupe :** demander et transmettre de l'information.

**Utilisation de logiciels dédiés.**

**Utilisation du dossier de soins :** courbes, diagrammes, descriptions, observations rédigées.

**Niveau d'acquisition et limites d'exigence :**

Le rôle de l'aide-soignant dans la transmission des informations est approfondi.

Les modalités de transmissions sont étudiées en rapport aux différentes situations professionnelles

## EVALUATION OU APPRECIATION DES RESULTATS:

### **Critères de résultat :**

- Les informations essentielles relatives à la situation de la personne sont recherchées et transmises par écrit et par oral ;
- Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.

### **Critères de compréhension :**

- L'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement sont expliqués
- Les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées.